



Union des syndicats CGT Framatome  
Le lundi 30 mars 2020

**A Mr Bernard Fontana, Président directeur général de Framatome SAS**

Monsieur,

Après plusieurs jours d'évolution de la situation, la CGT souhaite compléter sa prise de position vis à vis de la direction de Framatome.

En premier lieu, nous tenons à vous faire remonter un certain agacement de la CGT. Nous vous avons envoyé une lettre ouverte en date du 17 mars à laquelle nous n'avons pas eu de réponse écrite de votre part. Nous aurions également apprécié une réponse à notre courriel de demande d'ouverture de négociations « mesures sociales ». Les négociations auront bien lieu et c'est une bonne chose. Cela dit la situation, bien que très compliquée pour tout le monde, ne vous interdit pas de répondre aux courriers/courriel des représentants nationaux de la CGT.

La priorité des organisations syndical est de la direction c'est la sécurité. Ce n'est pas ce que nous voyons en application sur le terrain.

Depuis le 17 mars nous avons plus d'information concernant la situation du groupe, notamment d'un point de vue économique. Selon l'expert des élus du CSE-C la santé industrielles et financière de Framatome n'est en aucun cas en danger. Framatome est positionnée sur des marchés spécifiques et bénéficie d'un carnet de clients qu'elle ne risque pas de perdre en raison de la crise sanitaire. Framatome a également à sa disposition de l'argent frais à utiliser immédiatement, 500 millions d'euros de cash-flow opérationnel selon vos propres déclarations en CSE-C. La direction annonce même maintenir une partie ses investissements et son plan de recrutement. Le moins que l'on puisse dire c'est que, si nous allons enregistrer des pertes au niveau du groupe, nous ne sommes pas une TPE de quartier et nous devrions nous en remettre sans problème.

**Les pertes que nous allons subir pourront très bien être en partie encaissées par l'absence de versement de dividendes aux actionnaires en 2020.** Nous avons la mémoire de la façon dont le directoire d'AREVA a couler la boîte, en partie en continuant de verser d'importants dividendes à ses actionnaires y compris les années où « ça allait mal ». Si vous compter vous plaindre d'une mauvaise année en raison de la crise sanitaire, vous ne pourrez être crédible à le faire que si vous renoncer aux versements des dividendes cette année. Les salariés et la CGT ne comprendraient pas qu'il en soit autrement.

**Au regard de cette situation, la CGT rappelle sa position d'une demande d'arrêt complet des installations industrielles de Framatome pendant une période suffisante pour minimiser au mieux les risques de contaminations au COVID 19 pour les salariés.**

A l'heure où nous vous écrivons, le nombre de cas de suspicions de contaminations au virus augmente sur tous les sites et de manière importante. Nous sommes révoltés de constater que

la direction, ainsi que les directions locales minimisent les risques et présentent une version édulcorée de la situation. Il n'est pas possible d'entendre de la direction « sureté » de l'entreprise que la période à risque pour un salarié contaminé ne serait que de 5 jours ! Il n'est pas possible d'entendre de cette même direction « sureté » que les salariés sont contaminés en « faisant leurs courses » ou qu'ils rencontrent plus de risques chez leur boulanger que dans les usines du groupe. S'en est assez de mensonges !

**Aujourd'hui nous vous demandons de prendre la mesure de vos responsabilités. La CGT considère que la direction de Framatome et les directions de ses sites font le choix délibéré de provoquer des situations à risque de contagion, qu'elles considèrent comme une variable d'ajustement à l'intérêt des seuls profits financiers des actionnaires.**

Nous voyons arriver des améliorations en termes de mesures barrières sur les établissements. Du gel hydroalcoolique, des maques et des thermomètres arrivent. Trop tard, le nombre de cas augmente déjà et augmentera encore. **Nous considérons la direction responsable de tous les nouveaux cas depuis le déclenchement des mesures de confinement par le gouvernement et le choix qu'elle a fait de maintenir ses activités.** Nous déplorons que ces mesures aient été mises en place sous la pression des élus locaux et des droits d'alerte sur différents établissements. La sécurité des salariés est de la responsabilité de l'employeur. Nous déplorons qu'ils faillent « monter au créneau » durement pour que les directions mettent en place des mesures de protection de ses salariés. Nous ne devrions même pas avoir à intervenir. Les salariés se rassurent un peu de recevoir des masques et du gel. Il faudra maintenir ce matériel tant que les activités seront maintenues. **L'arrêt des installations comme le demande la CGT permettrait de libérer ce matériel pour nos hôpitaux et nos EHPAD !**

Nous complétons nos demandes dont une grande partie vous a déjà été transmise dans notre lettre du 17 mars :

- Maintiens à 100% des rémunérations quel que soit la situation des salariés (chômage partiel, chômage technique, garde d'enfants, repos rémunérés, télétravail...)
- Paiement à 125% des rémunérations pour chaque heure de travail réalisées sur site par obligation de production depuis le premier jour de confinement national jusqu'au dernier.
- Maintiens de l'application des mesures « NAO » à la date prévue initialement.
- Maintien à date prévue du versement de l'intéressement et de la participation 2019.
- Non versement des parts variables des membres du directoire et des COMEX d'établissement et constitution, en lieu et place, d'un fond d'aide aux services de santé et EHPAD.
- Information aux organisations syndicales représentatives et aux élus du CSE-C détaillées sur les conditions de contrats et de travail des Prestataires / Contrats « pros » / apprentis / Stagiaires / intérimaires et des positions des écoles sur la question du confinement pour les stagiaires et apprentis.

Bien à vous.

Les délégués syndicaux centraux CGT Framatome  
*Copie aux instances fédérales de la CGT : FTM CGT et FNME CGT*